



(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Pour la sélection d'un consultant pour l'élaboration d'une étude d'impact
environnemental et social pour les travaux d'aménagement du parking gros porteur de
KIDIRA**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le journal « L'AS » du 19 décembre 2025.
2. L'Agence des travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, a obtenu du Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) des Fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ceux-ci pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'élaboration d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux d'aménagement du parking gros porteurs de KIDIRA.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement l'élaboration d'une étude d'impact environnementale et sociale pour les travaux d'aménagement du parking gros porteurs de KIDIRA.

La durée de la mission est de cinq (05) mois.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter cette prestation (qualification dans le domaine de la prestation et référence concernant l'exécution de contrats similaires et d'envergure équivalente, capacités techniques et de gestion, organisation technique et managériale, disponibilité de personnel qualifié, etc.).
5. Une liste restreinte des bureaux présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection basée sur la qualité

technique et le coût », conformément aux règles et procédures du Décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés Publics du Sénégal.

La présélection se fera suivant la grille d'évaluation ci-après :

- I. Qualification générale dans le domaine des évaluations environnementales : notée sur 20 points ;**
- **Nombre d'années d'expérience générale du candidat (N) noté sur 10 points :**
 - N supérieur ou égal à 10 ans = 10 points ;
 - N entre 5 et 10 ans = 05 points ;
 - N inférieur à 05 ans = 00 point.
- **Expérience générale notée sur 10 points :**
 - Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2016) en tant que cabinet au moins deux (**02**) missions d'évaluation environnementale (notée sur **10 points** ; soit cinq (**5**) points par mission).
- II. Expérience en missions similaires notée sur 30 points :**
 - Avoir réalisé au cours des **cinq (05) dernières années** à compter de 2021 au moins trois (03) missions d'élaboration d'une étude d'impact environnemental et social ; notées sur **30 points** soit **10 points** par mission attestée.

Ces missions devront être justifiées **obligatoirement** par les attestations de services faits produites par les clients bénéficiaires.

Une mission ne peut être comptabilisée qu'une seule fois.

III. Organisation technique et managériale notée sur 15 points

- Note de présentation du bureau : 05 points
- Organisation du bureau : 05 points
- Définition des postes : 05 points

IV. Qualifications du personnel permanent du candidat notée sur 35 points

Le candidat devra disposer d'un personnel permanent composé au minimum d'experts suivants :

- Un (01) Expert en Environnement, Chef de Mission, titulaire d'un BAC+5 en sciences de l'environnement, sociales, géographie ou équivalent, avec au moins 15 ans d'expérience (**15 points**);
- Un (1) expert en étude de danger et gestion des risques, titulaire d'un BAC + 4 en Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement (QHSE), Génie électromécanique, Génie Civil, Génie mécanique et système industriel ou équivalent avec au moins 10 ans d'expérience (**10 points**);
- Un (1) ingénieur génie civil, titulaire d'un BAC + 4 en Génie Civil, géotechnique ou équivalent avec au moins 10 ans d'expérience (**5 points**) ;
- Un (01) Socio-économiste spécialiste en réinstallation, titulaire d'un BAC + 4 dans le domaine social, économique ou équivalent avec au moins 10 ans d'expérience (**5 points**).

Le nombre minimum de points requis est de **soixante-dix (70)**.

6. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h à 17h (GMT).

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue F x Rue David DIOP , Fann Résidence Dakar, Tel : (+221) 33 869 07 51 / E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn, ammbaye@ageroute.sn

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés (DPM) de l'AGERROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le 05 février 2026 à **10 heures 30 minutes** précises (GMT) et porter expressément la mention « **Sélection d'un consultant pour l'élaboration d'une étude d'impact environnemental et social des travaux d'aménagement du parking gros porteurs de KIDIRA** ».

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

N.B : Il est à noter que l'intérêt manifesté par un candidat n'implique aucune obligation de la part de l'AGERROUTE Sénégal de l'inclure dans les listes restreintes.
En outre, seuls les bureaux agréés par le Ministère en charge de l'environnement du Sénégal seront retenus dans la liste restreinte.

Le Directeur Général

Moustapha FALL